Informations de base

2023/0373(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures

3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers

Priorités législatives

Déclaration commune 2023-24

Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	LUENA César (S&D)	12/09/2024
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	SOMMEN Liesbet (EPP)	
	BONTE Barbara (PfE)	
	FIOCCHI Pietro (ECR)	
	KARLSBRO Karin (Renew)	
	PAULUS Jutta (Greens/EFA)	
	FARANTOURIS Nikolas (The Left)	

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	ALBUQUERQUE João (S&D)	27/11/2023

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	SPYRAKI Maria (EPP)	04/12/2023

	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission Environnement	Commissaire SINKEVIČIUS Virginijus
	conomique et social européen européen des régions	